

3 décembre 2002

02.380

**Question Nicolas de Pury****La cuvée "Prestige" de certaines banques cantonales: entre fioul et filous, que choisir?**

Deux banques cantonales, la Banque cantonale vaudoise (BCV) et la Banque cantonale de Genève (BCG), ont participé de manière prépondérante au financement de la cargaison de 77.000 tonnes de fioul du paquebot devenu aujourd'hui sous-marin: le "Prestige". Ces deux banques pratiquent le financement du commerce des matières premières de toutes natures – le *trading* – et aident les compagnies utilisant des bateaux – le *shipping*.

Nous avons appris qu'à la BCV pas moins de 85 spécialistes permettent de réaliser entre 10 à 15% du résultat de la banque.

Pour la BCG, c'est une trentaine de personnes employées, qui, par leurs activités, participent au bilan jusqu'à hauteur de 4%.

Ces activités sont manifestement fort rentables malgré certains marchés et nombre d'intermédiaires qui ont des pratiques sur le plan éthique les plus douteuses. Et la Banque cantonale neuchâteloise dans tout cela?

Pratique-t-elle le *trading* et le *shipping*?

Si tel est le cas, que représente cette activité portée à son bilan?

Quand nous sommes témoins d'agissements pareils de la part de nos voisins directs, dont leurs frasques bancaires semblent ne jamais devoir cesser, il est temps de se poser la question de notre responsabilité.

A partir de quel moment cesserons-nous de participer au financement de telles activités, dont les résultats sont accompagnés d'inévitables catastrophes, véritables crimes contre la biodiversité?

Que peut dire et proposer le Conseil d'Etat à ce sujet?